

PARENTALITÉ



APPEL A PROJETS PARENTALITE

Webinaire du 9 janvier 2025



PARENTALITÉ

Un nouvel appel à projets REAAP est proposé pour 2025.

La branche Famille est un acteur important du soutien à la parentalité. Son action se caractérise par une approche préventive et universaliste,

Le Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) permet de développer des actions qui visent à conforter les parents dans leur rôle éducatif.

Dans le Loiret, les partenaires salariés et bénévoles sont engagés dans des projets d'accompagnement à la parentalité. Ils peuvent à travers le dialogue, le partage d'informations et les orientations vers d'autres structures, aider les familles à surmonter les difficultés.

SOMMAIRE

- 1) BILAN REAAP 2024
- 2) NOUVEAUTES REAPP 2025
- 3) METHODOLOGIE DE PROJET
- 4) ETUDE DU PROJET
- 5) CRITERES DE RECEVABILITE
- 6) FINANCEMENT
- 7) CALENDRIER





PARENTALITÉ

BILAN REAAP 2024

- 101 actions REAAP ont été financées en 2024
- Environ 40% des actions menées ont été subventionnées à hauteur de 1500 euros et +
- 74% des actions ont été portées par la métropole d'Orléans
- Les ateliers d'enfants-parents correspondent à 42% des actions menées
- Les thématiques abordées :
 - Décrochage et phobie scolaire, difficultés d'apprentissage, harcèlement
 - Alimentation, portage, massage et attachement,
 - Motricité, expression corporelle et musicale, jeux et lecture
 - Prévention écran et risque du numérique
 - Gestion des émotions et du stress / Répit parental / Isolement
 - Compétences psychosociales et communication non violente





PARENTALITÉ

NOUVEAUTES REAAP 2025

- ❖ Cette année, les semaines de la parentalité auront lieu du 6 au 26 octobre
- ❖ Nouveaux axes du Fonds National Parentalité et cadre de financement des projets parentalité
 - ⇒ Renforcer la visibilité des actions menées sur le terrain et développer le maillage territorial





NOUVEAUX AXES ET VOLETS FONDS NATIONAL PARENTALITE



AXE 1 : Implication et participation des familles à travers des modalités d'interventions collectives

Volet 1 : Actions collectives d'échanges et d'entraide entre parents

► Favoriser la solidarité entre parents

(Ex : Groupes d'expression, d'échanges et d'entraide entre parents et temps forts : conférence ou ciné-débats, journées thématiques...)

Volet 2 : Activités et ateliers partagés « parents-enfants »

► Favoriser les moments d'échanges et de complicité entre l'enfant et son parent

(Ex : Activités ludiques, sportives ou sorties culturelles familiales...)



PARENTALITÉ

METHODOLOGIE DE PROJET REAAP 2005



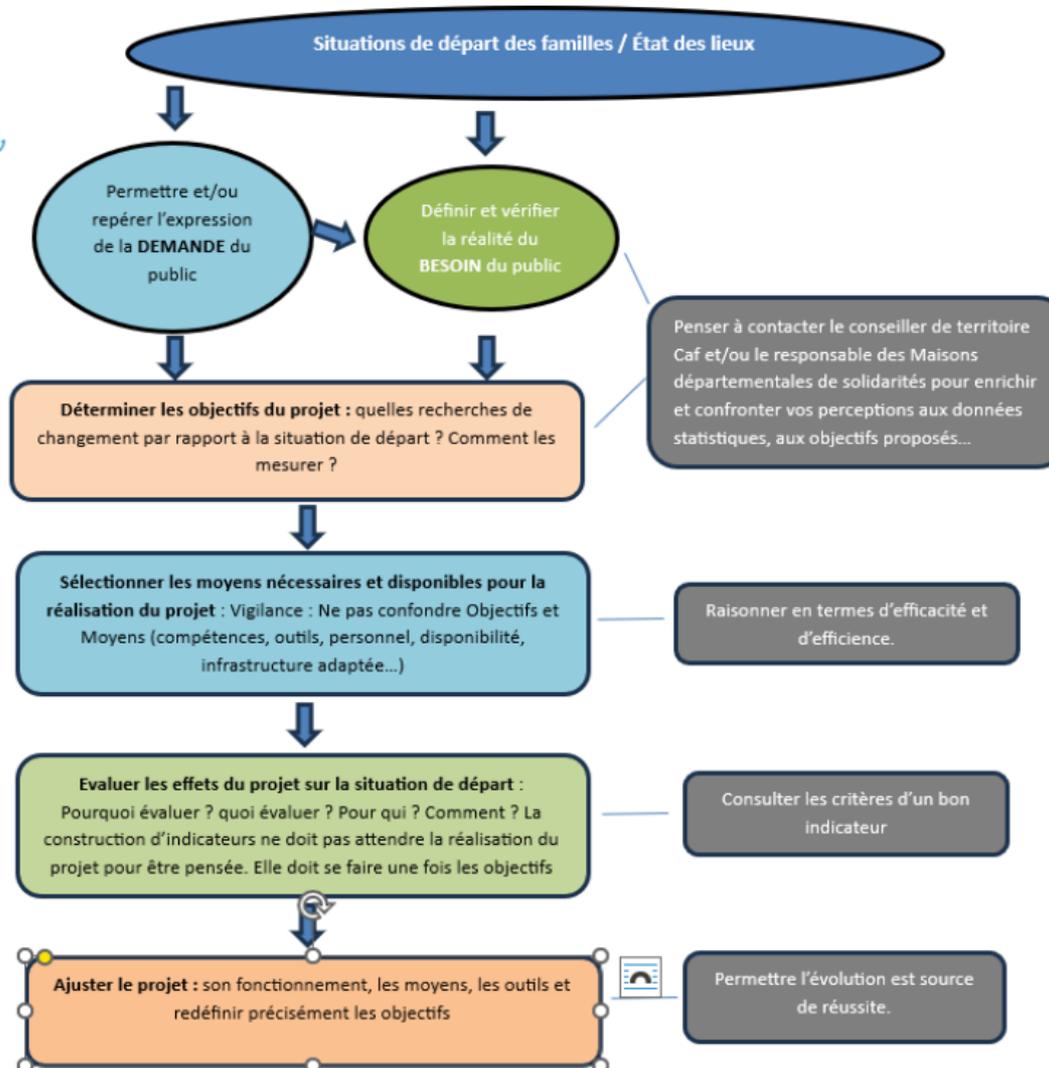
Les préalables à l'écriture du projet :

- Faire état d'**éléments de contexte** et/ou d'un diagnostic préalable aux actions (diagnostic fondé sur les spécificités du territoire, les caractéristiques des familles, les attentes exprimées...) et identifier une problématique ;
- Énoncer des **objectifs** précis et réalisables;
- Définir des **critères et indicateurs d'évaluation** mesurables : reflexe de suivi ;
- S'inscrire dans le **respect des textes réglementaires** des dispositifs;
- Être traduits par **des actions** programmées sur l'année.



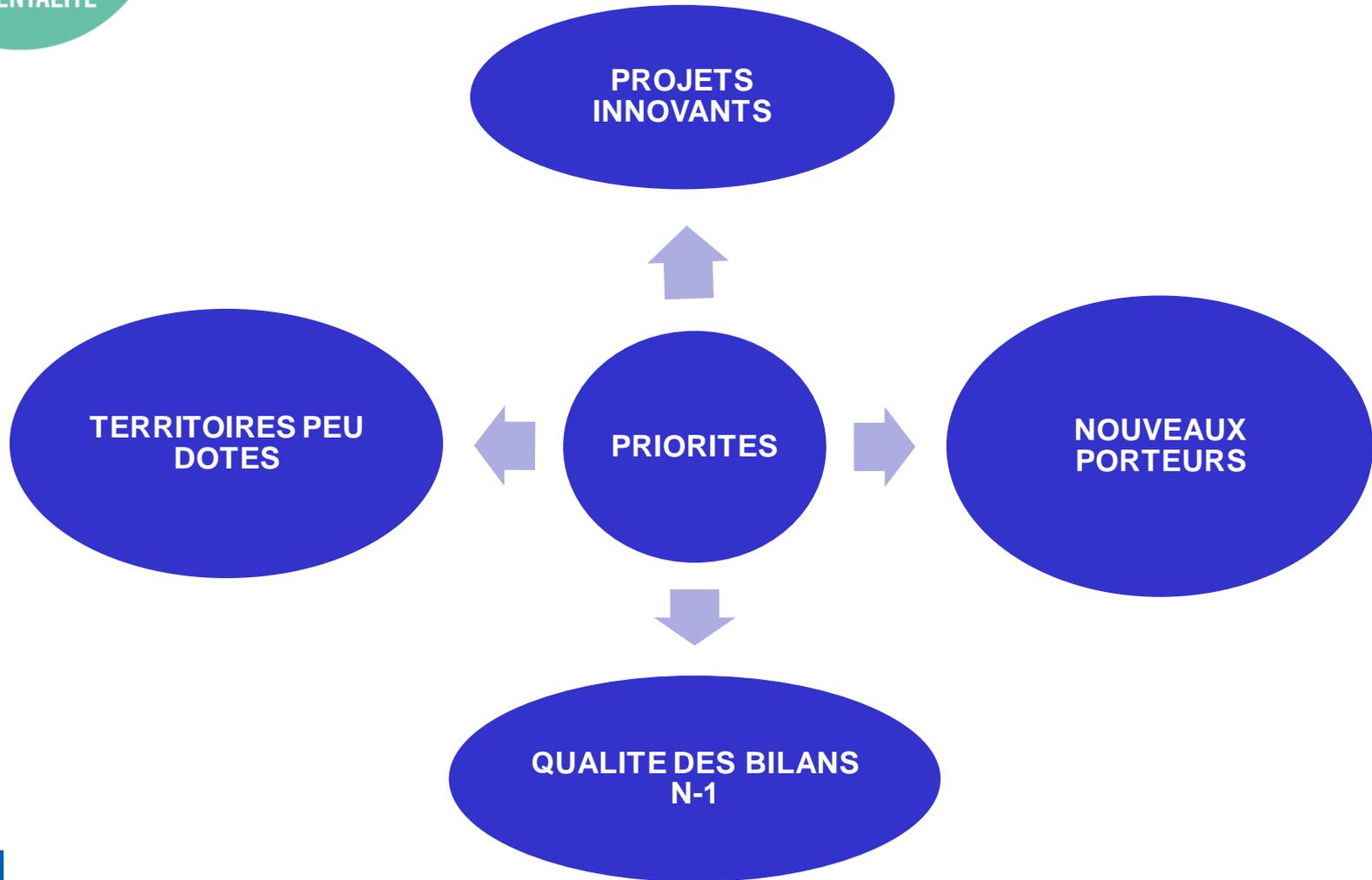
PARENTALITÉ

METHODOLOGIE DE PROJET





PROJETS PARENTALITE





PARENTALITÉ

QUELQUES PHRASES...



« Le lien émotionnel : la base de la confiance en soi pour un enfant »

« Le rôle des parents n'est pas d'élever des enfants parfaits, mais de leur apprendre à devenir des êtres humains indépendants, éclairés, respectueux et assez confiants pour atteindre leurs buts et réaliser leurs rêves »

« Un enfant fait du mieux qu'il peut quand il se sent mieux »

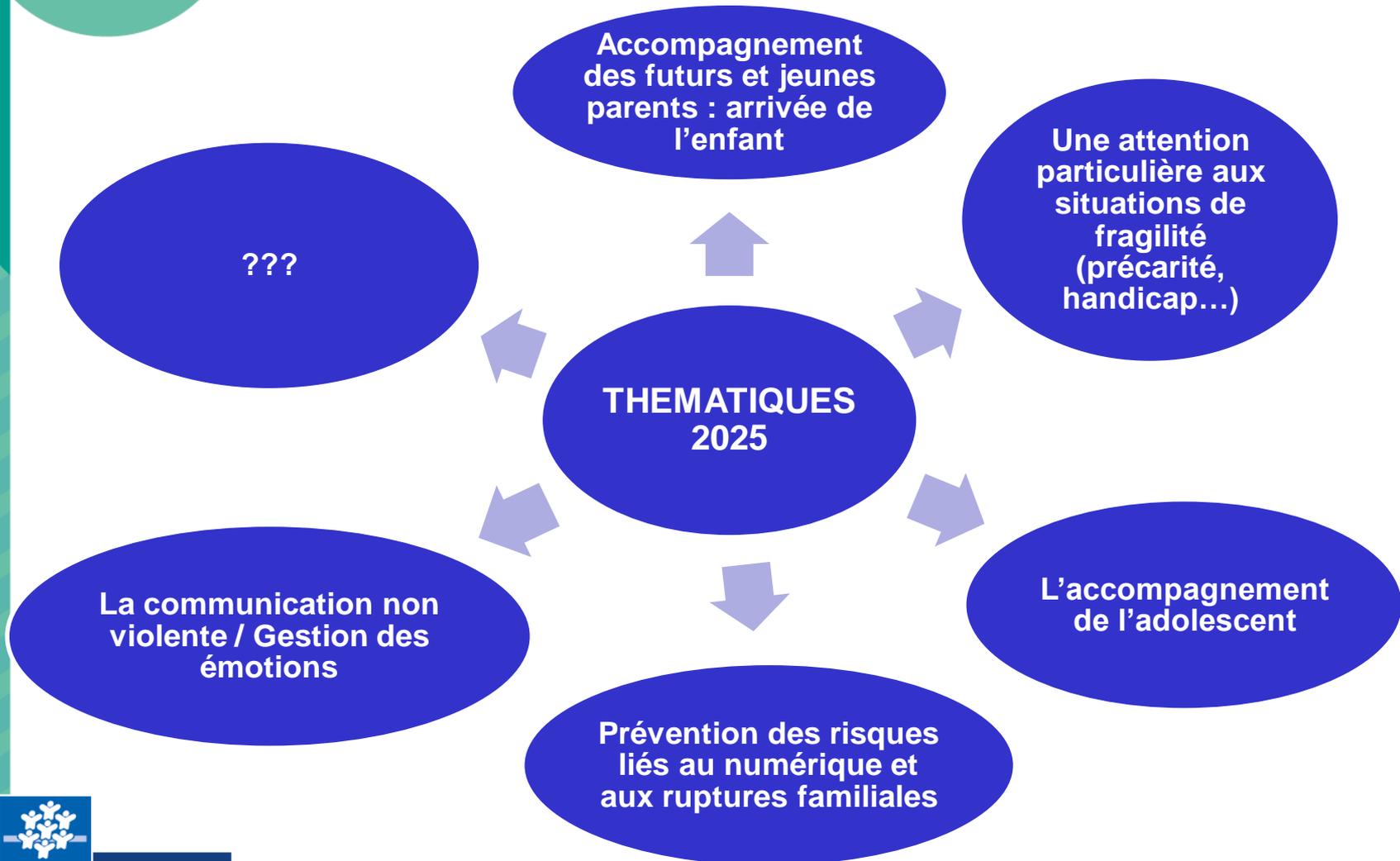
« Il est plus facile de construire un enfant fort que de réparer un adulte brisé »

► L'enjeu : répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant pour améliorer son bien-être, tout en renforçant la confiance des parents et les liens enfants-parents

IDEES DE PROJETS...



PARENTALITÉ





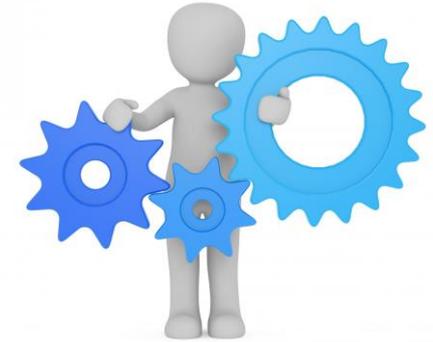
PARENTALITÉ





PARENTALITÉ

ETUDE DU PROJET



Relatif à l'action

- L'inscription de l'action dans une démarche d'accompagnement des familles et du « aller vers »;
- La méthodologie de projet développée ;
- La pertinence entre la proposition d'action et les besoins repérés (démontrer la plus-value) ;
- Le bilan N-1

Relatif à l'implication des parents

- L'implication effective des parents ;
- La promotion de la place active des parents ;
- La prise en compte des compétences des parents ;
- Le nombre de familles ciblées.



PARENTALITÉ

ETUDE DU PROJET



Relatif au financement

- La cohérence du montage financier ;
- L'articulation avec d'autres financements ;
- La faisabilité de l'action au regard du budget prévisionnel.

 Sont non éligibles, les charges de personnel n'impliquant pas d'augmentation du temps de travail si le gestionnaire bénéficie déjà d'un financement CAF au titre d'une prestation de service ou d'une subvention et les charges habituelles de fonctionnement de la structure ou du service

Relatif au territoire

- L'intégration de l'action dans les projets de territoire et en corrélation avec la politique de la ville : travailler en réseau pour promouvoir les actions parentalité et faciliter l'orientation des familles



PARENTALITÉ

CRITERES DE RECEVABILITE

- Des qualifications et compétences requises des intervenants
- Un positionnement et des postures éthiques attendus
- L'adoption d'une démarche évaluative (leviers et freins)
- La nécessaire inscription dans une dynamique de réseau
- Des exigences en matière de locaux, d'hygiène et de sécurité

Garder à l'esprit : la confidentialité des échanges, la libre adhésion des parents et le caractère temporaire de l'accompagnement





PARENTALITÉ

CRITERES DE RECEVABILITE



Les structures et porteurs de projets éligibles

- Les associations issues de la loi de 1901
- Les associations reconnues d'utilité publique à caractère social ou sanitaire
- Les établissements du secteur public et/ou privé à caractère social ou médico-social sanitaire
- Les collectivités territoriales (communes, EPCI)
- Les acteurs du secteur privé lucratif, sous réserve qu'ils mettent en place une gestion désintéressée
- Les parents eux-mêmes sous couvert d'un service ou structure porteuse permettant le versement de la subvention de la CAF



PARENTALITÉ

CRITERES DE RECEVABILITE



Sont exclus de l'appel à projets REAAP:

- Actions relevant du fonctionnement ordinaire de la structure
- Actions à visées thérapeutique et de bien-être à l'attention des parents (ex : actions de guidance familiale et parentale, coaching parental, séances de sophrologie, etc..)
- Actions déclinées selon des formats de type « Programme parentalité »
- Actions à finalité spécifique hors périmètre de la branche Famille (ex : uniquement sportive, culturelle, occupationnelle ou de loisirs...)
- Actions d'aide aux départs en vacances ou en week end famille si elles s'inscrivent dans un cadre individuel et portent sur le versement d'aides financières aux familles
- Actions qui relèvent d'une prise en charge spécialisée au titre de la protection de l'enfance, de la promotion de la santé, de la prévention de la délinquance ou de la prévention spécialisée
- Actions portées par un Relais Petite Enfance (RPE)



PARENTALITÉ

FINANCEMENT

- Les financements sont destinés à la réalisation de l'action et **ne pourront excéder 80% du coût de l'action** ;
- Il est attendu que les demandes de co-financement soient énoncées ;
- L'appel à projets concerne **l'année civile 2025** ;
- **Aucun financement inférieur à 1500 euros par an et par projet (5 actions maximum) ne sera financé**
- Tisser un maillage territorial et travailler ensemble sur un projet ambitieux commun (1 porteur de projet) : mettre en synergie les compétences de chacun
- Il est essentiel de préciser le montant de chaque action.





PARENTALITÉ

ELAN ET DEPOT DES PIECES

Les porteurs de projets doivent déposer leur demande de financement subvention REAAP sur **la plateforme ELAN**.

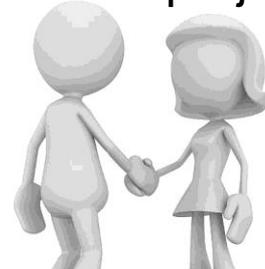


Sur **le site partenaires de la Caf**, vous trouverez :

- Le guide utilisateur de la plateforme Elan ;
- Le lien pour accéder à la plateforme Elan ;
- Les documents téléchargeables pour la constitution de votre dossier.

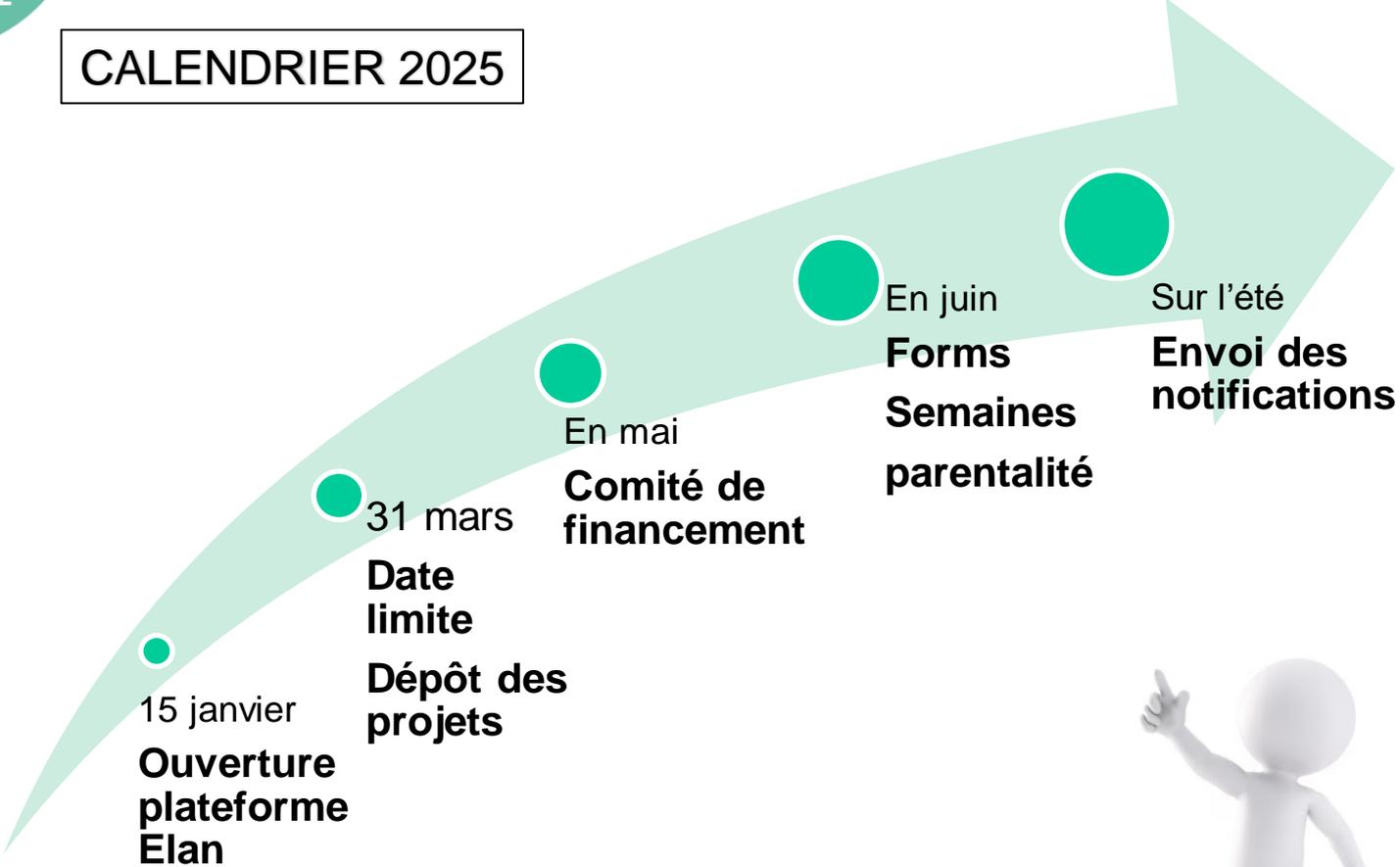
- Les chartes en vigueur : Charte nationale du soutien à la parentalité, Charte de la laïcité et Charte REAAP

Pour toute information concernant votre projet, vous pouvez contacter **la référente parentalité**.





CALENDRIER 2025





PARENTALITÉ





Merci de votre attention

